

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	7
Rubrik:	Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

REVUE MENSUELLE

SOINS DES MALADES ET HYGIÈNE POPULAIRE

Sommaire

	Page		Page
Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse	73	Fribourg	82
Les nouveaux statuts de l'Alliance suisse des gardes-malades	75	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des gardes-malades, section de Bale; section de Berne; section de Genève; section de Lucerne; section de St-Gall; section de Zurich	84
Statuts (projet) de l'Alliance suisse des gardes-malades	77		
Chez les samaritains bernois	81	Bibliographie	84
XVI ^e assemblée des samaritains romands, à			

Assemblée générale de la Croix-Rouge suisse à Lausanne et Chillon, les 16 et 17 juin 1923

La Croix-Rouge suisse a eu les samedi et dimanche 16 et 17 juin son assemblée générale annuelle à Lausanne, Chillon et Vevey. Cette réunion, admirablement préparée dans tous ses détails par la section vaudoise et ses sous-sections du Haut-Lac, a été très réussie malgré un temps tout à fait inclément.

Samedi soir déjà, pendant que les membres de la Direction — en une courte séance tenue à l'Hôtel Cécil de soviétique mémoire — approuvaient la convention avec l'école de gardes-malades de « La Source », une réunion familière eut lieu au Casino de Montbenon. On y vit et l'on y entendit plusieurs sociétés de la ville, et le Dr André Guisan, président de la section vaudoise, souhaita en termes charmants une cordiale bienvenue à tous les assistants.

Dimanche matin, par un temps quelque peu hivernal, le « Lausanne » quittait Ouchy emmenant à son bord 200 personnes environ. A Vevey, plusieurs médecins et des samaritains embarquent. A 9 h. 30, arrivée imposante devant le château de Chillon. Au large du château, la grande barque l'« Espérance » aborde le vapeur; toute la troupe des congressistes transborde. Quelques minutes plus tard, la barque accoste au pied des murailles, et c'est à 10 heures que l'assemblée est ouverte dans la grande salle de Justice. Le colonel Bohny préside; il prononce l'éloge funèbre du Dr Schenker d'Aarau, membre de la Direction, et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ce fidèle serviteur de la Croix-Rouge. La maladie a empêché M^{me} Alice Favre et MM. Dunant et Hefti d'assister à la séance. Le président salue

la présence de 141 délégués, ainsi que les membres de la Direction.

La parole est à M. Ruprecht, caissier central, pour la lecture des comptes de 1922. Ils présentent aux recettes fr. 160 377.02, tandis que les dépenses ont atteint fr. 167 077.81. Il y a donc un déficit de plus de fr. 6700. Par contre, le compte capital s'est augmenté; la fortune de la société dépassait au 31 décembre 1922 fr. 750 000.

Les comptes sont adoptés non sans que le Dr Guyot (Genève) n'ait insisté pour obtenir la suppression de la taxe militaire imposée aux hommes des colonnes de la Croix-Rouge. Le président répond que la Direction a déjà fait des démarches à ce sujet et qu'elle en fait encore, sans grand espoir de succès.

Le budget est voté pour 1924, avec fr. 186 000 aux recettes et fr. 228 000 aux dépenses. Le pasteur Herzog (La Ferrière) insiste pour que la propagande ne soit pas négligée en faveur de notre institution dont, dit-il, « chaque Suisse devrait faire partie ». Le président fait observer que le recrutement des membres et la propagande en général doivent être faits plus particulièrement par les sections.

Le conseiller national G. von Matt est élu membre de la Direction; il remplace au sein de ce conseil M. Schenker.

En un clair exposé, le colonel Kohler (Lausanne) met l'assemblée au courant de l'accord qui vient d'être conclu entre la Croix-Rouge suisse et l'école de gardes-malades de « La Source ». Nous reviendrons dans un prochain numéro sur cette convention et devons nous contenter de dire que, dès le 1^{er} décembre 1923, « La Source », placée sous le patronage de la Croix-Rouge, prendra le nom d'« Ecole romande de gardes-malades de la Croix-Rouge ».

Le Dr Ischer, secrétaire général, parla ensuite du projet de réorganisation des périodiques de la Croix-Rouge. Le journal des gardes-malades deviendra bilingue; la *Croix-Rouge suisse* fusionne avec le *Rote Kreuz* en un journal bilingue et mensuel. Enfin les samaritains recevront un journal hebdomadaire au prix d'un franc par an pour 48 numéros, les frais étant couverts par la publicité. Le Dr Guyot estime trop élevé le prix de fr. 4 pour l'abonnement au *Bulletin des infirmières*, mais le Dr de Marval lui rappelle qu'il n'est pas facile de s'assurer une publicité rémunératrice pour un journal mensuel, de petit format, et destiné à la seule catégorie du personnel infirmier. Le projet de transformation est adopté tel qu'il a été présenté, puis, sur la proposition de son aimable président M. le Dr von Arx, Olten est désigné comme lieu de l'assemblée générale de 1924.

On entend enfin une communication très intéressante du Dr Ischer sur l'œuvre de secours de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine, que nous ne voulons pas résumer ici. Nos lecteurs ont été tenus au courant de notre expédition en Russie et il nous suffira de dire qu'elle est maintenant terminée et que c'était précisément le dimanche 17 juin que les membres de notre mission devaient quitter définitivement les bords de la Volga. Sur la proposition du pasteur Herzog, une adresse de reconnaissance a été votée à tous ceux qui ont participé — en Suisse et à l'étranger — au grand travail de notre mission hospitalière en Russie et dont les résultats ont été en tous points excellents.

Un agréable intermède a eu lieu grâce à la générosité des sous-sections de Vevey, La Tour et Montreux qui ont eu la gracieuse pensée d'offrir une collation fort appréciée à tous les participants dans la salle des Chevaliers.

Avant de remonter sur la barque et sur le bateau, les délégués purent visiter le château; le caveau de Bonivard reçut de nombreux curieux, et l'on contempla avec respectueuse horreur le lit de pierre où les condamnés à mort passaient leur dernière nuit.

Vers 1 heure, le « Lausanne » mit le cap sur Vevey où le banquet fut servi au Casino du Rivage. D'excellentes paroles furent prononcées par le Dr Guisan, le colonel Bohny, le ministre Dinichert et par MM. Blanc, préfet, au nom du Conseil d'Etat, et Grobet, pour la municipalité de Vevey. Un vin d'honneur fut offert par la ville et eut sa part du succès. Les convives applaudirent la joyeuse mu-

sique de Huémoz et un groupe de chanteurs.

Sous un ciel bas, le « Lausanne » reprit ses passagers et cingla bientôt sur la ville dont il porte le nom, et d'où les trains emmenèrent vers les quatre points cardinaux les délégués qui s'en allèrent pleins de confiance dans l'avenir de notre Croix-Rouge nationale.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapide compte rendu sans remercier la section vaudoise et tout particulièrement MM. Guisan, Butticeaz, Vuilleumier et de la Harpe et leurs diverses commissions, pour la bonne organisation de ces belles journées.

Dr M.

Les nouveaux statuts de l'Alliance suisse des gardes-malades

Quelques remarques explicatives

Les lignes qui suivent n'intéresseront que fort peu la plus grande partie des lecteurs de la *Croix-Rouge suisse*. Nous sommes obligés cependant de les publier comme introduction au projet de statuts élaborés par le Comité central de l'Alliance, afin de donner quelques renseignements aux intéressés.

Les statuts qui régissent actuellement l'Association suisse des gardes-malades datent de 1915; ils ont dès lors besoin d'une revision, d'une mise au point. Ils avaient en effet été adoptés alors qu'il n'existaient que deux sections de l'Alliance, celles de Berne et de Zurich. Il y en a 8 aujourd'hui, et bien des circonstances ont changé, de sorte que le Comité central a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale un projet de statuts « mis à la page », et tenant compte des nombreuses décisions prises au cours de ces dernières années.

Ce projet que nos gardes-malades trouveront quelques pages plus loin a été définitivement adopté en séance du 2 mai. Avant d'être accepté par l'assemblée générale, il est nécessaire que les sections en aient connaissance, qu'elles puissent le discuter et faire parvenir éventuellement leurs observations au Comité central.

Voyons rapidement ce qu'il y a lieu de relever dans cette nouvelle rédaction, et examinons-en les modifications les plus importantes.

Le § 1^{er} est présenté en deux rédactions alternatives, qui seront soumises aux délégués. Faut-il, à l'avenir n'admettre comme membres que les gardes-malades proprement dits (infirmiers et infirmières complets), ou bien l'Alliance doit-elle recevoir comme jusqu'ici des relevées, des gardes de nourrissons, des infirmières uniquement spécialisées dans les soins aux nerveux? Doit-elle éventuellement ouvrir ses